



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le lundi, 29 mai 2017 à 20 h 00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Le conseiller **PIERRE DISTILIO** était absent de son siège.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-05-343 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 29 mai 2017

2017-05-344 **2.** Résolution d'approbation d'une demande de subvention déposée au ministère du Tourisme

N.M. **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-05-345 **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-05-343**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 mai 2017, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2017-05-344**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DU TOURISME  
DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DU PROJET  
D'ACQUISITION DU PARC DES SOMMETS DE BROMONT**

ATTENDU QUE la résolution 2016-11-705 confirmait l'acceptation de l'entente relative au projet d'acquisition sur le massif de Bromont entre Conservation de la Nature Canada (CNC) et la Ville de Bromont pour lui permettre d'acquérir les immeubles du Parc des sommets de Bromont et doit, si elle veut exercer son option d'achat, réunir des fonds à la hauteur de 8 250 000 \$ d'ici le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à verser une somme de 2 750 000 \$ pour l'acquisition des immeubles;

ATTENDU QUE le cabinet de la Ministre responsable de la Montérégie a indiqué récemment à CNC et à la Ville qu'une des sources possibles de financement pourrait provenir du ministère du Tourisme (MTO) à la faveur du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique, sous le Volet 3 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure;

ATTENDU QUE les conditions du Programme permettent de demander le tiers des coûts admissibles du projet d'acquisition, soit 2 800 000 \$;

ATTENDU QUE si on veut pouvoir bénéficier des fonds de ce programme avant le 31 décembre 2017 il faut impérativement avoir soumis une demande complète avant le 1er juin 2017;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à injecter 2 750 000\$ qui représente plus de 20% de la mise de fonds nécessaire pour permettre au projet de se concrétiser;

ATTENDU QUE bien que CNC soit l'organisme acquéreur du Parc des sommets de Bromont, elle a convenu une entente avec la Ville à l'effet que le partage à terme de la propriété ressemblera à ce qui a été fait pour le Domaine naturel du Lac Gale, ce qui signifie que la Ville deviendra le propriétaire des terrains sur lesquels les activités récréotouristiques se réaliseront et en conséquence la Ville est la mieux qualifiée pour agir à titre demandeur de cette subvention au MTO;

ATTENDU QUE pour être éligible à la subvention du MTO, le demandeur doit être le futur propriétaire des terrains à acquérir et pouvoir démontrer qu'il prendra des moyens pour assurer le développement récréotouristique du projet, que ce soit seul ou avec un regroupement d'organismes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que ce projet de Parc des sommets soit une initiative concertée du milieu et que les partenaires du projet fassent partie du regroupement identifié à la demande de subvention et de

l'organisme qui aura la responsabilité de l'exploitation du Parc des sommets;

ATTENDU QUE le Programme a pour caractéristique que le demandeur emprunte le montant total de la subvention et que le MTO assure le service de la dette de cet emprunt sur une période de dix ans, le tout en autant que le Parc des sommets restera en activité pendant cette période;

ATTENDU QUE le plan d'affaires annexé à la demande de subvention requiert que la Ville paye une somme annuelle pour l'entretien des sentiers, à la hauteur par kilomètre de ce qu'elle fait déjà pour le réseau actuel de sentiers et que la Ville ne prend aucune obligation quant au paiement d'infrastructures nouvelles associées au parc;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner au MTO l'organisme qui prendra charge du Parc des sommets et d'assurer que cet organisme réunira sur son conseil d'administration des représentants de la Ville et des organismes promoteurs du projet;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers, si cet organisme accepte de modifier ses règles de gouvernance, assurerait à la fois la continuité du réseau des sentiers et une bonne crédibilité auprès du MTO compte tenu de son expérience;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à soumettre d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2017 la demande de subvention au ministère du Tourisme pour le projet d'acquisition de terrains pour la mise en valeur du tourisme nature et d'aventure et pour des fins de conservation de la nature.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne (1) personne se prévaut de la période de questions et fait une intervention sur le sujet suivant :

- Remerciements aux membres du conseil municipal pour leur courage et le temps consacré dans le dossier du Parc des Sommets.

**2017-05-345**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 15.

**ADOPTÉ**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions  
contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le  
2017

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE